



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



APPEL À CANDIDATURE

***L'École Nationale de la Magistrature vous accompagne à la
création de votre juridiction résolutive de problèmes***

CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'École Nationale de la Magistrature (ENM), en partenariat avec la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA), porte depuis 2015 une réflexion « théorique » sur l'acculturation française du modèle anglo-saxon des « juridictions résolutive de problèmes » (JRP) et contribue à leur déclinaison pratique sur le territoire français.

Les JRP offrent une réponse intéressante avec une démarche collaborative, dans laquelle magistrats, soignants, conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation et travailleurs sociaux notamment se centrent ensemble sur l'évolution du justiciable/patient, dans une approche motivationnelle, pragmatique et de rétablissement. Leur plus grande efficacité en matière de lutte contre la récidive par rapport à l'obligation de soins, a été validée par la recherche internationale et participe à une démarche de réduction des risques et des dommages.

Pour la troisième année consécutive, l'ENM, en partenariat avec la MILDECA, propose à des équipes pluridisciplinaires de les accompagner à la création de leur propre juridiction résolutive de problèmes en matière de traitement de la toxicomanie.

En lien avec le cahier des charges exposé ci-après, l'ENM étudiera l'ensemble des dossiers de candidature et sélectionnera - conformément aux financements octroyés par la MILDECA - deux équipes en France métropolitaine qui bénéficieront de cet accompagnement à la création de leur propre juridiction résolutive de problèmes en matière de traitement de la toxicomanie.



CAHIER DES CHARGES

I. COMPOSITION DES ÉQUIPES

La candidature est collective et doit être portée une équipe pluridisciplinaire de plus ou moins vingt personnes.

Il est nécessaire que les participants s'engagent à participer à l'ensemble de la semaine d'accompagnement soit aux cinq journées consécutives proposées.

Si un.e participant.e ne pouvait plus être disponible il sera nécessaire qu'il ou elle soit remplacé.e en accord avec l'ENM.

L'équipe constituée doit représenter aussi largement que possible le "réseau local" des acteurs potentiellement concernés par un tel dispositif.

Ces acteurs doivent être issus des champs suivants :

- Magistrature et partenaires judiciaires : magistrat (parquet, correctionnel, instruction, application des peines, etc.), greffier, délégué du procureur, contrôleur judiciaire, juriste assistant, structure chargée des enquêtes sociales rapides, ...
- Administration pénitentiaire : DPIIP, CPIIP, ...
- Médical : médecin, addictologue, psychiatre, psychologue clinicien, infirmier, membres de l'ARS, ...
- Social : directeur et membre de CSAPA, CAARUD, conseiller d'insertion professionnelle, acteurs associatifs pour l'accès aux droits, au logement, ...
- Protection judiciaire de la jeunesse : directeur, éducateur spécialisé, ...
- Avocature
- Police
- Gendarmerie

Ce listing est non exhaustif, toutefois, pour être sélectionnée, l'équipe pluridisciplinaire devra compter à minima trois magistrats, trois professionnels issus du domaine de la santé, trois professionnels issus de l'administration pénitentiaire et trois travailleurs sociaux.

L'équipe bénéficiaire doit être constituée de professionnels de terrain, au contact des usagers/justiciables/patients et ces professionnels doivent bénéficier du soutien de leur direction qui pourra également faire partie de l'équipe pluridisciplinaire.

Pour chaque membre de l'équipe, il conviendra de transmettre les informations suivantes : nom, prénom, fonction, adresse administrative, courriel et numéro de téléphone. Ces informations devront être transmises sous un format Excel avec le dépôt de la candidature.

Enfin, trois représentants par équipe pluridisciplinaire devront être désignés : un représentant magistrat, un représentant issu du domaine de la santé et un représentant issu de l'administration pénitentiaire.



II. DISPONIBILITÉ ET PLANIFICATION

L'accompagnement proposé est de cinq jours consécutifs. Les membres de l'équipe pluridisciplinaire s'engagent à être complètement disponibles pendant ces cinq jours.

Ces cinq jours seront éventuellement complétés d'une journée de retour d'expérience devant permettre aux différentes équipes accompagnées de se rencontrer et de partager leur expérience et avancées.

Si un.e participant.e ne pouvait plus être disponible il sera nécessaire qu'il ou elle soit remplacé.e en accord avec l'ENM.

Afin de faciliter la mise en œuvre de l'accompagnement et la logistique professionnelle et personnelle des participants, il est précisé que l'ENM et l'équipe d'intervenants se déplaceront sur site, au plus près de l'équipe accompagnée.

L'équipe pluridisciplinaire doit identifier deux options de date :

Une date entre les mois d'octobre 2024 et décembre 2024

Une date entre les mois de janvier 2025 et mars 2025

Pour vous accompagner dans l'identification de ces options de date nous avons préparé un lien Framadate que vous trouverez ci-dessous :

<https://framadate.org/lz4tjdPgoflrpkAA>

NB : Vous répondez à ce sondage au nom de votre équipe pluridisciplinaire préalablement concertée et il convient d'indiquer le nom de votre ville comme nom de participant.

III. DOSSIER DE MOTIVATION

En maximum 1 page, vous précisez votre motivation et l'état de vos connaissances sur la justice résolutive de problèmes. Pour cela, vous pouvez-vous aider des questions suggérées ci-après :

1. Quel est l'état de vos connaissances sur la justice résolutive de problèmes ? Avez-vous déjà participé à des formations ? Avez-vous lu des articles sur le sujet, etc. ?
2. Quel est l'état de vos connaissances sur l'accompagnement en addictologie et l'approche par le rétablissement ?
3. Quel est l'état de vos connaissances sur le concept d'approche et d'entretien motivationnel ? Avez-vous déjà participé à des formations ? Avez-vous lu des articles sur le sujet, etc. ?
4. Dans vos pratiques professionnelles, avez-vous identifié un lien entre passage à l'acte délinquant et conduites addictives ? Y-a-t-il un produit en particulier auquel vous êtes confronté et pour lequel les réponses que vous pouvez apporter ne vous semblent pas satisfaisante et/ou suffisante ?
5. Votre équipe a-t-elle des atouts ou des besoins spécifiques ?
6. Quel serait votre modèle de justice résolutive de problèmes idéal (pour qui, avec qui, pour quelles raisons, comment, etc.) ?



À noter que le soutien des chefs de cour et de juridiction sera un atout pour être sélectionné.
Il convient donc le cas échéant de le préciser dans votre dossier de candidature

DÉPÔT DES CANDIDATURES, MODALITÉS DE SÉLECTION ET RÉTROPLANNING

I. DÉPÔT DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature, une fois collectivement constitué, doit être envoyé par mail à l'adresse suivante : saintilan.lea@gmail.com

II. SÉLECTION DES ÉQUIPES

En lien avec le cahier des charges ici exposé, l'ENM étudiera l'ensemble des dossiers de candidature et sélectionnera, conformément aux financements octroyés par la MILDECA, deux équipes en France métropolitaine.

III. CALENDRIER

DATE	ACTION À MENER	RESPONSABLE
24 mai 2024	Diffusion de l'appel à candidature	ENM
24 juin 2024	Date limite de dépôt électronique des dossiers de candidature	Candidat
28 juin 2024	Transmission des résultats	ENM

Merci de votre intérêt

Pour toutes questions sur cet appel à candidature vous pouvez adresser un mail à l'adresse suivante : saintilan.lea@gmail.com
